Combattre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer : le CESE a rendu son avis

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 29/03/2017

Saisine liée : COMBATTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LES OUTRE-MER

Avis rapporté par Ernestine Ronai et Dominique Rivière

Avis rapporté par Ernestine Ronai et Dominique Rivière respectivement au sein de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité présidée par Pascale Vion, et de la délégation à l'Outre-Mer présidée par Jean-Etienne Antoinette.

Faisant suite à l'étude sur Combattre les violences faites aux femmes, des plus visibles aux plus insidieuses rapportée par Pascale Vion en 2014, le présent avis porte sur la lutte contre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer et répond à la saisine adressée par le Premier ministre au CESE, le 25 juillet 2016.

Ses 40 préconisations sont articulées autour de six axes : améliorer la connaissance ; renforcer la coordination et la coopération des acteur.trice.s ; conforter la formation des professionnel.le.s ; promouvoir la prévention et la sensibilisation ; consolider les parcours de sortie des violences et augmenter les moyens mobilisés.

L'avis du CESE rappelle le caractère universel du phénomène des violences faites aux femmes, leurs différentes formes et leurs conséquences. Soulignant les principaux traits de la remarquable diversité historique, culturelle et institutionnelle des territoires ultramarins, il fournit les données essentielles permettant, en l'état des connaissances, de mesurer dans les Outre-mer l'ampleur de la prévalence des violences sexistes et sexuelles contre les femmes. Il explore les facteurs explicatifs ou aggravants et repère les freins et leviers pour une évolution positive telle que voulue par les acteur.trices. des territoires : traits particuliers des stéréotypes sexistes et sexuels, représentations sociales des rapports de domination entre les femmes et les hommes, précarité sociale, insularité et éloignement, difficultés de la prise en charge des victimes, en particulier liées à l'insuffisance des structures d'accueil et d'hébergement ainsi que de la formation des professionnel.le.s. Enfin, il rend compte des initiatives locales et des évolutions récentes qui attestent d'une mobilisation accrue dans les territoires ultramarins.

Sur le plan de la méthode, cet avis a été co-construit avec la participation de nombre d'acteur.trice.s public.que.s et associatif.ve.s des Outre-mer et des conseiller.ère.s du CESE qui en sont issu.e.s, en particulier pour la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Saint-Pierre et Miquelon, territoires spécialement visés par la saisine. Pour contribuer pleinement à cet avis, le CESE de Nouvelle-Calédonie a ainsi produit fin 2016 une étude locale sur le sujet tandis qu'une mission du CESE national se rendait dans ce territoire.

Les formes de violences faites aux femmes sont multiples. Toutes les études prouvent cependant qu'elles s'exercent majoritairement au sein de l'espace familial. C'est pourquoi les rapporteur.e.s se sont concentré.e.s sur l'étude des violences conjugales, qui sont les plus nombreuses.

Aux termes de cet avis, le CESE a constaté qu'il n'y avait pas de fatalité aux violences faites aux femmes dans les Outre-mer. D'indéniables leviers sont à l'oeuvre dans ces territoires et illustrent une prise de conscience sur la nécessité à la fois de faire évoluer les mentalités et de mettre en place les dispositifs et les formations indispensables pour progresser.

Si le 5e Plan interministériel de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes est à même de fournir un cadre pertinent, les acteur.trices des Outre-mer doivent pouvoir déployer leurs efforts et leur stratégie pour appliquer les préconisations du présent avis en privilégiant les partenariats et en se souciant, dès leur mise en oeuvre, de l'évaluation de leurs actions. Enfin, face à l'urgence et à l'ampleur des besoins pour lutter contre les violences envers les femmes et organiser réellement l'égalité dans la société, les politiques en faveur des droits des femmes doivent recevoir des financements publics

adéquats.

L'avis est adopté. Résultats du vote : 158 votes pour, 1 abstention.

Ernestine Ronai est psychologue et responsable de l'Observatoire départemental de Seine-Saint-Denis des violences envers les femmes et co-présidente de la commission Violences du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Dominique Rivière est avocat-consultant et membre au titre de la cohésion sociale et territoriale et vie associative.

© - copyright CESE - Novembre 2026